



« **TASSO** »,

Grand Prix d'Expression culturelle

Contacts du Comité d'organisation

Togocel : **90 29 36 33**
Moov : **99 40 12 94**
Email : **tasso.2012@yahoo.fr**

De l'association FILBLEUES
et de la Coalition Togolaise pour la Diversité Culturelle.

CONCOURS MEILLEUR TALENT

du 15 juin au 18 août 2012 inclus.

Règlement de jeu

Article 1 : Présentation du concours

L'Association FILBLEUES et la Coalition Togolaise pour la Diversité Culturelle (CTDC), organisent le Grand Prix d'Expression culturelle, « **TASSO** » au Togo.

« **TASSO** » met en compétitions des groupes et des créations de jeunes Togolais dans les divers domaines des arts de la scène et du spectacle : théâtre, conte, slam, poésie, magie, cirque, acrobatie, jonglage, folklore, musique (traditionnelle et moderne), chorégraphie, danse (traditionnelle et moderne)...

Article 2 : Objectif

L'objectif principal de ce programme est de découvrir les nouveaux talents togolais dans les arts du spectacle et de la scène. Le « **Grand Talent Tasso 2012** » sera ainsi couronné le 18 août 2012 à Lomé.

Article 3 : Durée

L'opération se déroule en trois phases : les inscriptions, les éliminatoires dans les régions et la Grande Finale à Lomé.

- Les Inscriptions : du 5 au 30 juin 2012 inclus, à Lomé et dans les régions du Togo.
- Les éliminatoires régionales : du samedi 7 juillet au samedi 28 juillet 2012
- La Grande Finale pour le « **Grand Talent Tasso 2012** », le samedi 18 août 2012, à Lomé.

Article 4 : Participation

La participation à la compétition est ouverte et gratuite.

Chaque jeune Togolais ayant au **maximum 25 ans** peut se présenter à la compétition. A la condition d'avoir un profil **amateur**.

Les membres de l'association FILBLEUES, de la Coalition Togolaise pour la Diversité Culturelle (CTDC) et du Comité d'organisation de « **TASSO** » ne peuvent pas concourir.

Le Comité d'organisation « **TASSO** » se réserve le droit de demander aux postulants la production de justificatifs concernant l'identité, la domiciliation et l'état civil.

Chaque candidat ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du concours.

Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale manuscrite, dûment signée et datée, avec photocopie de la carte d'identité du signataire.

Article 5 : Inscription

A partir du mardi 5 juin 2012, à 9 heures du matin, les inscriptions individuelles et de groupes à la compétition **TASSO** sont ouvertes dans les six régions du territoire togolais.

Les inscriptions individuelles et de groupes se poursuivront jusqu'au 30 juin 2012.

Chaque inscription est libre et gratuite.

Peuvent s'inscrire, les individus ou les groupes ne dépassant pas cinq personnes (avec un nom de groupe).

L'âge maximal est de 25 ans.

A Lomé et dans les régions, les inscriptions se font auprès des Directeurs régionaux des Arts et de la Culture à Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et à Dapaong.

Contacts des Directions régionales des Arts et de la Culture

Région Lomé : 22 51 00 74/ 90 97 44 64

Région Maritime, Tsévié : 24 45 52 87/ 90 02 43 81

Région des Plateaux, Atakpamé : 24 40 11 07/90 12 42 59

Région Centrale, Sokodé : 23 35 33 35/ 99 45 51 70

Région de la Kara, Kara : 26 69 00 85/ 90 24 83 19

Région des Savanes, Dapaong : 27 70 84 43 / 90 27 54 98

Article 6 : Déroulement

Éliminatoires dans les régions

Seuls les candidats dûment inscrits peuvent concourir.

Ils se présenteront dans leurs régions respectives, devant un public et un jury formé de trois personnalités du milieu professionnel des Arts et de la Culture.

Les éliminatoires auront ainsi lieu dans les cinq régions du Togo, pour sélectionner les finalistes.

Lors des éliminatoires, les prétendants disposeront de quelques minutes pour montrer leurs talents après avoir répondu aux questions classiques des jurés portant sur leur identité, âge et activité.

Si une prestation ne plaît pas à un juré, il a la possibilité de montrer un carton rouge.

Si les trois juges montrent chacun leurs cartons rouges, le candidat est éliminé.

Sur les candidats restés en lice, chacun des juges commente le numéro puis décide de la qualification pour la finale par « oui » ou par « non » : le vote se fera à la majorité.

Une fois leur décision prise à l'issue de la délibération, le jury réunira l'ensemble des candidats pour leur annoncer son choix.

Les éliminatoires se dérouleront suivant le calendrier ci-après :

Éliminatoires régionales

Samedi 7 juillet 2012 : Lomé et Dapaong

Samedi 14 juillet 2012 : Sokodé et Atakpamé

Samedi 21 juillet 2012 : Tsévié

Samedi 28 juillet 2012 : Kara

Les personnes et groupes sélectionnés à l'issue de ces éliminatoires régionales se retrouveront à Lomé pour la Grande Finale.

Article 7 : La Grande Finale du 18 août 2012 à Lomé

La Grande Finale réunira les finalistes sélectionnés lors des éliminatoires régionales, pour l'ultime compétition.

La Grande Finale se tiendra le samedi 18 août 2012 dans la Salle Agora Senghor, du Centre Universitaire Saint-Jean, (Bas-fond Collège Saint-Joseph), à Lomé.

La Grande Finale sera diffusée en direct à la télévision. Les candidats apparaîtront à nouveau devant trois jurés (professionnels des Arts et de la Culture), un public et les téléspectateurs.

Une fois que tous les numéros auront été présentés, les téléspectateurs pourront voter par téléphone.

Le vote du public comptera pour 50% et celui du Jury pour 50 % dans le choix du lauréat.

Le candidat ou le groupe ayant engrangé le plus de votes (Jury et téléspectateurs) sera le « **Grand Talent Tasso 2012** ».

Article 8 : Dotation de la Grande

L'ultime gagnant, « **Grand Talent Tasso 2012** », se verra remettre, à l'issue de la Grande Finale de Lomé, le 18 août 2012, la somme de 1 000 000 FCFA.

*Cette dotation est destinée à encourager, lancer et produire sa future carrière.**

Article 9 : Contestation

En aucun cas, la désignation du lauréat sur la base de l'article 6 ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part d'aucun participant.

Article 10 : Droit sur image

Chaque participant et surtout chaque finaliste autorise, à titre gratuit du fait de sa simple participation au jeu, les organisateurs à diffuser son nom à des fins promotionnelles ou publicitaires.

Le lauréat autorise, à titre gratuit du fait de sa simple participation au jeu et de son titre, les organisateurs à protéger son nom, son image et sa carrière, pendant une année complète. Cette clause, qui fera l'objet d'un contrat exclusif entre le lauréat et le Comité d'organisation de « **TASSO** », prendra fin au lendemain du « **Grand Talent Tasso 2013** ».

Article 11 : Cas de force majeure

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des cas de force majeure troublant le bon déroulement du jeu.

En cas de force majeure, le Comité d'organisation se réserve le droit de prolonger, d'écourter ou de modifier le jeu.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 : Retrait du Règlement

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès du Comité d'organisation de « **TASSO** ».

Article 13 : Acceptation du Règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté qui pourrait naître de l'application ou de l'interprétation des termes du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée en dernier ressort et sans appel par le responsable du Comité d'organisation de « **TASSO** ».

Fait à Lomé, 4 juin 2012

Le Comité d'organisation de « **TASSO** »